

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	33 (1962)
Heft:	1
Rubrik:	Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

truction de cette envergure, il s'écoulera encore quelques années — on parle de quatre ans au minimum — jusqu'à l'achèvement des nouvelles constructions prévues.

En procédant à l'examen de votre requête, nous avons également élucidé la question de savoir si, à la rigueur, la création d'une section française de génie civil pourrait être envisagée plus tôt. Or, dans cet ordre d'idée, nous devons vous informer que le résultat de l'enquête s'est révélé négatif. En ce moment, à défaut de locaux disponibles, il n'est pas possible de songer à ouvrir une seule classe supplémentaire au Technicum de Biel sans la construction préalable d'une nouvelle annexe au bâtiment. Quant à la création de la section requise au Technicum de Berthoud, où l'enseignement s'effectue exclusivement en langue allemande, elle ne saurait entrer en ligne de compte pour des motifs découlant de l'organisation, indépendamment du fait qu'à ce technicum également, toute extension est exclue pour l'instant avant la construction d'un bâtiment annexe. Le Technicum de Saint-Imier, lui non plus, ne dispose pas d'un emplacement de réserve permettant d'y aménager une nouvelle division.

Au vu de ce qui précède, nous osons espérer que vous comprendrez les motifs qui nous empêchent de répondre favorablement à votre désir, avant d'avoir réalisé le projet d'agrandissement du Technicum de Biel.

Veuillez croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur de l'économie publique :

R. GNÄGI

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La situation de l'agriculture suisse en 1961. — Le Bulletin du Crédit Suisse de décembre 1961 donne à ce sujet les renseignements suivants :

« En 1961, les récoltes de l'agriculture suisse ont été dans l'ensemble satisfaisantes et d'une bonne, voire d'une excellente qualité. Cependant, les récoltes de fourrage ont laissé à désirer, car l'engrangement a été retardé en maints endroits, particulièrement en basse altitude, par le temps pluvieux du début de l'été. Mais le temps ensoleillé et sec, qui a régné en août et en septembre, a apporté une certaine compensation permettant dans bien des cas deux fénaisons abondantes et de la meilleure qualité. Les cultures de céréales ont eu un rendement un peu plus faible que l'an passé, pour une surface d'embalvement presque identique. En revanche, les vendanges ont été une fois de plus supérieures à la moyenne et se sont élevées à plus de 840 000 hl. Ce chiffre est inférieur à celui de 1960, mais le vin nouveau se distingue par un pourcentage d'acidité exceptionnellement

faible et un nombre élevé de degrés Oechsle qui promettent un vin non seulement corsé, mais aussi d'excellente conservation. Les récoltes de fruits et de légumes ont été très bonnes dans l'ensemble, entre autres celles de tomates et plus particulièrement celles d'abricots, dont le Valais a écoulé à lui seul près de huit millions de kilos. Les fruits à noyaux ont été également plus abondants que l'an passé, alors que les fruits de la terre et les fruits à pépins ont souffert des conditions atmosphériques défavorables. Il en est de même du colza et de la betterave mais, dans ce dernier cas, la diminution quantitative du rendement a été compensée par une teneur en sucre plus élevée.

» Les livraisons de lait du premier semestre ont fléchi de 4,8 % par rapport à la période correspondante de 1960 ; mais, en août et septembre, elles dépassaient de nouveau légèrement le chiffre de l'an passé. Le problème du prix du lait a causé bien des soucis. Au mois de mai, le Conseil fédéral a instauré un nouveau régime légal pour les prix du lait et des produits laitiers. Ayant ainsi déjà créé les conditions propres à relever le revenu agricole jusqu'alors insuffisant, il n'a pas encore pu satisfaire entièrement les producteurs et les associations paysannes, qui revendiquaient une hausse du prix du lait de quatre centimes par litre, dès le 1^{er} novembre. Une augmentation de deux centimes a été accordée ; elle est entièrement à la charge du consommateur. De plus, une aide spéciale est envisagée pour les paysans de la montagne.

» Les prix du bétail de boucherie se sont aussi élevés et, durant le premier semestre surtout, les livraisons ont fortement augmenté. D'autre part, les frais de production ont tendu à la hausse et l'agriculture est un des secteurs économiques qui pâtit le plus fortement du manque de main-d'œuvre. La Confédération a prévu l'octroi de crédits pour permettre à ce secteur d'opérer les modifications de structure qui s'imposent dans ces circonstances ; un projet de loi est déjà soumis au Conseil des Etats. »

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.